

Nombre de conseillers:

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

**PROCES VERBAL
Du mardi 2 juin 2015
A 20h00**

L'an deux mille quinze, le deux juin, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie de Châteauneuf-Les-Bains, sous la présidence Monsieur Daniel SAUVESTRE Maire, de la commune

Étaient présents: NOUZILLE Jean-Yves, ROUGIER Gérard, PEYRARD-BONNARD Jacqueline, MIOCHE Michel, DUREL Karine, GOUZÉ Nicolas, FOULQUIÉ Vincent BAFFIER Guillaume, ESPAGNOL Pierre,.

Étaient absents (excusés) : THIERRY Josiane

☞ COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents

☞ DECLARATION DE LA SOURCE LEFORT FERMEE EN BUVETTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur JONCOUX de l'ARS aux thermes concernant le dossier de demande de régularisation administrative globale des installations des thermes. Afin de réduire le coût des analyses il est nécessaire de prendre un arrêté de fermeture de la buvette de la source Lefort (non codifié par la sécurité sociale) et une ouverture de la buvette dans le hall des thermes. De plus, sur la source Lefort, un panneau « eau non potable » serait installé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fermer la source Lefort en buvette publique, autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté et d'installer un panneau « eau non potable » vers la source Lefort.

☞ BORNES DU CAMPING LES PRES DIMANCHE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention du SIEG concernant les travaux de réfection des bornes du camping Les Prés Dimanche. L'estimation des dépenses pour ce projet s'élève à 15 000.00 € HT avec un fond de concours d'un montant de 7 500.90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de programmer ces travaux pour l'année 2016,
- Approuve la répartition entre le SIEG et la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

☞ VENTE DU DOMAINE PUBLIC A MONTPOISSIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS est en train de vendre les bâtiments situés à Montpoissin à Monsieur WALPOEL Sébastien. Ce dernier souhaiterait acquérir une petite partie de la voie communale n°7 (parcelle 1039) situé devant la partie habitation pour une surface de 44 m². Monsieur le Maire propose de déclasser ces 44m² de voirie communale, ce qui ne crée aucune gêne quant à l'utilisation de la voie et à l'accès aux propriétés riveraines, afin de les céder à Monsieur WALPOEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise ce déclassement pour une surface 44 m²,
- Fixe le prix de vente de la parcelle 1039 à 44.00 €,

- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour effectuer ce déclassement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente entre la commune et Monsieur WALPOEL

☛ DIAGNOSTIC DU SYSTEME ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a rencontré le service du contrôle de police de l'eau pour statuer sur la conformité des systèmes d'assainissement collectifs sur la commune. Une étude diagnostique des zones d'assainissement collectif et d'actualisation du zonage correspondant est à prévoir.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du devis de SEMERAP pour l'assistance à la réalisation du diagnostic du système d'assainissement de la commune qui s'élève à 2 000.00 € HT comprenant :

- La collecte des données pour la réalisation du cahier des charges,
- Aide pour déterminer les objectifs de l'étude,
- La réalisation d'un cahier des charges afin de consulter les bureaux d'études,
- Aide pour le montage du dossier de demande de subventions,
- Aide au choix du bureau d'études,
- Transmission des données des études SPANC et des données de facturation eau potable,
- Le suivi des comptes rendus de l'étude.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de SEMERAP pour un montant de 2 000.00 € HT et prévoit d'inscrire cette dépense sur le budget d'assainissement

☛ QUESTIONS DIVERSES

- Campings: Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les heures du contrat de Madame Alexandra ROCHE de 18 heures par semaine sur 8 semaines à compter du 6 juillet afin de remplacer les hôtesse d'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lui faire un avenant à son contrat de travail.

Mobil' home : Messieurs GOUAZÉ Nicolas et FOULQUIÉ Vincent sont allés voir un mobil 'home à vendre aux Ancizes. Après l'avoir entièrement inspecté, ils concluent qu'il n'est pas intéressant de l'acheter.

Local de l'APAC : Monsieur Michel MIOCHE présente le devis de l'entreprise DA SILVA concernant la toiture du bureau de l'APAC qui s'élève à 7 000.00 €. Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal décide de demander d'autres devis.

Vente de pain sur la place : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame MATOS demandant l'autorisation de vendre son pain sur la place publique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise cette personne à vendre son pain sur la place le lundi et mardi soir.

Courrier de l'Association Paroissiale de Châteauneuf-les-Bains : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Association Paroissiale de Châteauneuf-les-Bains. Monsieur le Maire précise que la voie communale qui part des thermes en direction des Meritis est également en sens interdit. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorisera une dizaine de voitures à emprunter la voie communale n°3 (du RD109 au Méritis) et l'Association Pour l'Animation Castelneuvoise s'engage à mettre des barrières pour délimiter la partie vide grenier de la messe.

Contrat maintenance pour l'ascenseur : Monsieur Jean-Yves NOUZILLE informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis a ORONA pour le contrat de maintenance de l'ascenseur de la résidence du parc et attend également la proposition d'OTIS.

Logement pour les kinés : Monsieur Jean-Yves NOUZILLE propose d'acheter 2 meubles de rangements pour les 2 studios où logent les kinés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confie cette mission à Monsieur Jean-Yves NOUZILLE.

Chemin de rigout : Monsieur Guillaume BAFFIER informe que le chemin de « rigout » commence à se dégrader, qu'il serait nécessaire de faire intervenir une entreprise pour mettre du 0/31.5 et passer le cylindre. Après en avoir délibéré, Monsieur Michel MIOCHE demandera un devis à l'entreprise MONTEIL.

Combrailles Durables : Monsieur Nicolas GOUAZÉ nous présente l'association Combrailles Durables. Il propose de donner un accord de principe pour étudier la possibilité d'installer des panneaux sur le toit d'un bâtiment communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Prochain Conseil Municipal : mercredi 15/07/2015 à 20h00 à la mairie